



Diplôme universitaire

ENGLISH LAW / AMERICAN LAW

Une formation dispensée en anglais

Dans un monde globalisé, il devient nécessaire pour les juristes de se former au droit anglais et/ou américain et plus largement à la Common Law.

Les enseignements des DU English Law et American Law permettent d'acquérir des connaissances approfondies en droit anglais et/ou américain au travers d'une formation initiale accélérée.

Dispensés en anglais, les enseignements permettent également d'acquérir le vocabulaire indispensable à la compréhension de documents et d'échanges juridiques en anglais. Les deux formations mènent chacune à l'obtention d'un diplôme d'université. Des horaires distincts permettent à ceux qui le souhaitent de les suivre toutes deux la même année.

OBJECTIFS

Chacune des deux formations a pour objectif principal de permettre l'acquisition rapide des fondements du droit anglais/américain. La division des cours en quatre modules permet d'aboutir à une vision d'ensemble des principales branches du droit anglais/américain. Dispensées en langue anglaise, elles permettent non seulement d'acquérir le vocabulaire juridique indispensable à tout professionnel pour la pratique du droit en anglais, mais également de préparer les candidats à une année d'étude dans une université anglophone



PUBLIC CONCERNÉ

Les formations DU English Law et DU American Law, indépendantes l'une de l'autre, s'adressent aux professionnels du droit et aux étudiants en droit qui souhaitent acquérir rapidement une bonne connaissance globale du droit anglais et/ou américain ainsi que la maîtrise des méthodologies juridiques de Common Law. Dispensées en soirée, leur rythme est adapté aux étudiants comme aux professionnels. Chacune peut être suivie seule ou en complément de l'autre (les jours d'enseignements sont distincts).

Par ailleurs, ces formations sont vivement conseillées aux étudiants en droit souhaitant étudier dans une université de Common Law ou dont les cours sont dispensés en anglais. Elles leur permettront d'aborder sereinement leur année à l'étranger.

La formation peut enfin intéresser des professionnels et étudiants non juristes qui ont vocation à réaliser des transactions internationales ou à évoluer dans un contexte professionnel d'échanges commerciaux en anglais.

Formations éligibles à la formation continue des avocats



CONDITIONS D'ACCÈS

JURISTES

Les formations sont ouvertes à toute personne ayant :

- validé une première année de licence en droit

OU

- obtenu un diplôme en droit.

AUTRES

Par exception, les personnes ne remplissant pas ces critères (professions non juridiques ou étudiants AES, Économie-gestion, Sciences politiques, LEA) peuvent être autorisées à s'inscrire par la directrice de la formation sur dossier de candidature préalable. Dossier de candidature préalable à l'inscription à demander par mail à : du-english-law@univ-fcomte.fr

POUR TOUS

Pour les personnes n'ayant jamais reçu d'enseignements en Common Law ou travaillé en lien avec des professionnels de pays de Common Law, il est préférable de commencer par le DU English Law avant de faire le DU American Law. Les deux diplômes peuvent également être suivis parallèlement la même année.



ORGANISATION DE LA FORMATION

40h sur 20 semaines

De septembre à mai (hors vacances universitaires)

American Law : Lundi de 18h à 20h / English Law : Jeudi de 18h à 20h



PROGRAMME

DU English Law :

- Introducing to the English Legal System
- Contract Law
- Tort Law
- Criminal Law

DU American Law :

- Constitutional Law
- Fundamental Rights
- Tort Law
- Business Law

Responsables de la formation

Mme Decoster

Coût de la formation

Coût pédagogique 485€ par DU + frais d'inscription pour les extérieurs

Dossier de candidature

Le dossier de candidature peut être retiré auprès du service formation continue de l'UFR ou téléchargé sur le site de l'UFR SJEPEG (<http://sjepg.univ-fcomte.fr/>)

Contacts

Secrétariat administratif :
du-english-law@univ-fcomte.fr
03 81 66 66 39 / 03 81 66 67 45

Gestion financière :
sefocal@univ-fcomte.fr
03 81 66 61 21